



## Les priorités de l'ANEV pour 2017

- Défendre la place du vin dans la société : refuser le grossissement du logo femmes enceintes sur les bouteilles de vin, défendre la place du vin dans le prochain Programme National Nutrition Santé (PNNS)
- Valoriser l'œnotourisme et sa prise en compte dans les politiques touristiques
- Environnement et viticulture : améliorer le vivre-ensemble des territoires viticoles, favoriser une meilleure prise en compte des vignobles dans les projets d'aménagements etc.
- Organiser les 3<sup>èmes</sup> rencontres de la vigne et du vin avec les groupes d'études viticoles du Parlement
- Organiser des réunions en région avec les élus locaux de territoires viticoles (1 ou 2 par an)

## L'ANEV c'est :

- **Un réseau de plus de 500 élus viticoles** : communes, intercommunalités, régions, départements, parlementaires répartis sur tout le territoire. Grâce à sa composition hétéroclite, l'ANEV fait circuler les informations viticoles depuis les élus de terrain jusqu'aux parlementaires et depuis les parlementaires jusqu'aux élus de terrain.
- **Des actions au niveau local, national et européen pour défendre la vigne et le vin** : mobilisation sur la thématique vin et santé publique, travail avec les organisations professionnelles de la filière vitivinicole (CNAOC, VINIGP, CCVF, VIF etc.), organisation chaque année d'un évènement de débat sur la vigne et le vin « *Les rencontres de la vigne et du vin* », délibérations de 1800 communes contre les droits de plantation, lancement du projet de « vigne-école », , soutien à la reconnaissance patrimoniale du vin etc.
- Une information régulière et pointue
  - o Une publication mensuelle, La Feuille de Vigne, d'informations législative et réglementaire autour de la vigne et du vin
  - o 1 évènement annuel de débat à Paris « *Les rencontres de la vigne et du vin* »
  - o Une assemblée générale annuelle
  - o Une permanence à Paris
- Une cotisation annuelle proportionnelle et adaptée, en fonction de votre structure et du nombre d'habitants de votre commune

## Nous avons besoin de vous pour défendre la vigne et le vin ! Rejoignez-nous !

Pour tous renseignements, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.elusduvin.org> ou contactez Jean-Benoît Kremer au 01 42 61 21 25 ou par mail à [jeanbenoit.kremer@elusduvin.org](mailto:jeanbenoit.kremer@elusduvin.org).

## Fonctionnement et structure de l'ANEV :

- Un bureau composé de parlementaires et d'élus locaux :
  - o Coprésidents : Philippe Armand Martin, député de la Marne et François Patriat, sénateur de Côte d'Or et président de la région Bourgogne
  - o Secrétaire général : Francis Fabre, Domazan (30)
  - o Trésorier : Max Feschet, Bouchet (26)
  
- Un bureau qui se réunit tous les 2 mois pour définir les actions de l'association. Il est composé de parlementaires et d'élus locaux.
  
- Une permanence à Paris et une assemblée générale annuelle

# Bulletin d'adhésion à l'ANEV

## Vous souhaitez adhérer au titre de :

Commune  Intercommunalité  Département  Régions

Parlementaire, conseiller général ou régional

NOM : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Population : ..... Superficie viticole : .....

Population viticole : .....

Tel : ..... Fax : .....

Mail : ..... Site : .....

## Renseignements personnels

NOM : ..... Prénoms : .....

Mandat : .....

Ville : ..... Profession : .....

Tel dom. : ..... Tel mobile : ..... Fax : .....

Mail : .....

## Grille tarifaire :

- Régions : 3200 €
- Départements : 2400 €
- Parlementaires, Conseillers généraux et régionaux : 50 €
- Communes et communauté de communes :
  - Moins de 500 habitants : 50 €
  - De 500 à 1000 habitants : 80 €
  - De 1000 à 5000 habitants : 160 €
  - De 5000 à 20 000 habitants : 320 €
  - Plus de 20 000 : 800 €

Merci de renvoyer ce bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque à l'ordre de l'ANEV à : **Jean-Benoît KREMER, Association Nationale des élus de la Vigne et du Vin, 12, rue Sainte Anne 75001 Paris.** Vous pouvez également effectuer le paiement par virement sur le compte ci-dessous.

## RIB ANEV :

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Agence
30004	01066	00010046468	20	BNP Paribas Bollene
IBAN	FR76 3000 4010 6600 0100 4646 820		BIC	BNPAFRPPAVI

Pour tous renseignements, rendez-vous sur notre site internet : <http://www.elusduvin.org> ou contactez Jean-Benoît Kremer au 01 42 61 21 25 ou par mail à [jeanbenoit.kremer@elusduvin.org](mailto:jeanbenoit.kremer@elusduvin.org).